

Lettre de Jean Monnet à Jacques Camille Paris (Paris, 1er août 1952)

Légende: En tant que futur président de la Haute Autorité de la CECA, Jean Monnet est chargé de convoquer la première session de l'Assemblée commune. Dans une lettre qu'il adresse le 1er août 1952 à Jacques Camille Paris, il s'intéresse aux facilités matérielles que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe est prêt à lui offrir pour l'organisation de cette première session dans les locaux de l'Assemblée consultative à Strasbourg. En même temps, il exprime son souci de vouloir préserver entièrement l'indépendance et le caractère propre de la nouvelle institution.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. European Coal and Steel Community (General File), 2428, Vol. 2 1950 (Août-novembre 1952).

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_jacques_camille_paris_paris_1er_aout_1952-fr-0d4ebf04-07ee-4cb7-a85d-5b9c2711a30a.html

Date de dernière mise à jour: 26/03/2014

Lettre de Jean Monnet à Jacques Camille Paris (Paris, 1er août 1952)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Présidence du Conseil

Commissariat Général du Plan de
Modernisation et d'Équipement

Le Commissaire Général :

COPIE

Paris, le 1er Août 1952
18, rue de Martignac

Mon cher ami,

Je veux encore vous remercier de la visite que vous m'avez faite l'autre jour, au cours de laquelle nous avons évoqué les facilités matérielles que l'organisation du Conseil de l'Europe peut offrir pour la première session de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

J'ai consulté un certain nombre de mes collègues de la Haute Autorité, et sans attendre, parce que le temps presse, je veux vous faire connaître les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

L'organisation de la première session de l'Assemblée Commune fait peser sur le Président de la Haute Autorité une double responsabilité envers l'Assemblée qu'il est chargé de convoquer par la Convention sur les dispositions transitoires.

D'une part, cette première session doit être organisée de telle sorte que le travail de l'Assemblée en soit au maximum facilité. Étant donné le temps limité dont nous disposons, et le fait que cette première session aura lieu à Strasbourg, je souhaite ainsi que vous avez bien voulu me le proposer, pouvoir faire appel dans la plus grande mesure possible, aux facilités déjà en place pour l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

D'autre part, nous devons respecter l'indépendance et le caractère propre de cette Assemblée nouvelle qui va constituer l'une des trois institutions supranationales de la Communauté. Elle est, en effet, la première Assemblée européenne qui, dépassant les cadres nationaux, dispose d'un pouvoir souverain. Aussi, ai-je le devoir de préserver entièrement son autonomie, aussi bien à l'égard de la Haute Autorité que de toute autre organisation. Je dois donc veiller à ce que l'organisation de la première session de l'Assemblée Commune revête un caractère strictement provisoire en même temps que distinct de l'organisation de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe dont le rôle et la nature sont, comme vous le savez, entièrement différents.

Pour ces raisons, j'ai demandé à M. BLAMONT, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale et Président de la Section Autonome des Secrétaires généraux des Parlements de l'Union interparlementaire, de grouper autour de lui dans un Comité préparatoire, les secrétaires généraux des six parlements, pour :

- 1.) organiser le secrétariat provisoire de l'Assemblée,
- 2.) établir un projet de règlement provisoire valable jusqu'à ce que l'Assemblée elle-même ait adopté son propre règlement.

J'ai demandé à M. BLAMONT de se mettre directement en rapport avec vous, afin de réaliser les arrangements matériels et financiers nécessaires à l'organisation de la première session de l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir désigner un de vos collaborateurs pour assister le Comité; la première réunion se tiendra à Paris, dans le bureau de M. Blamont, le lundi 11 août à 10 heures.

D'autre part, le régime linguistique de la Communauté pose une question d'organisation assez délicate, et je vous serais obligé d'autoriser M. Kaminker, chef des services linguistiques du Conseil de l'Europe, à prêter son concours au Comité.

Je sais d'avance que vous ne ménagerez pas l'aide indispensable que vous nous apporterez.

Je serais très heureux de vous voir prochainement, soit à Luxembourg, soit, si cela ne vous est pas possible, seulement à Strasbourg.

Votre bien cordialement,

(signé) Jean Monnet.

Monsieur PARIS,
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe.